

## Département de SAVOIE

### Commune de MOTZ

#### Compte-rendu du conseil municipal Séance du 5 juin 2019

Le conseil municipal s'est réuni le 5 juin 2019 à 20 heures, en séance ordinaire, salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Olivier BERTHET, Maire,

Etaient présents : Daniel Clerc, Laurent Dejeu, Olivier Berthet, Olivier Morelle, Brigitte Bianchi, Virginie Neyret, Marie Thérèse Dejeu

Etait absent excusé: Yoann Rudkiewicz, (pouvoir à Virginie Neyret)

Madame Virginie Neyret est désignée secrétaire de séance

Le compte rendu de la séance du conseil municipal du 5 juin 2019 est approuvé à l'unanimité.

#### ORDRE DU JOUR

**Ajout à l'ordre du jour** : délibération pour travaux de l'école maternelle

##### **Demande de l'école Montessori :**

Madame Blandine Chatelard-Beloel, présidente de l'association Eveil et Veille et Madame Claire Argouin présentent :

- la pédagogie de Maria Montessori
- le fonctionnement actuel de l'école des Petits Castors du Rhône
- les besoins éventuels : locaux pour accueillir 2 ambiances : 3 et 6 ans puis 6 et 11 ans ainsi qu'une pièce pour assurer le service de cantine.

Le conseil municipal poursuit la réflexion avec l'association.

##### **Nouvel équipement de bureautique**

Madame Marie Thérèse Dejeu rappelle que la commune a adhéré au groupement de commande pour le marché concernant le renouvellement du matériel de bureautique (imprimante – copieurs – scanner- logiciel de gestion du courrier) lancé par Grand Lac.

Deux prestataires ont répondu : Rex-Rotary et ACS.

Après avoir pris connaissance des résultats de l'étude du marché, le conseil municipal décide de retenir la proposition de la société ACS pour une location du matériel, avec option d'achat, d'une durée de 5 ans ; ce choix permet une réduction importante du montant de la location.

##### **Personnel communal**

Monsieur Gérard Clerc avait été recruté pour le poste de deuxième adjoint technique communal. Celui-ci, pour des problèmes de déroulement de carrière, dans la fonction publique, abandonne son recrutement

Monsieur Mickaël Bentéo, domicilié à Landernier, sera donc recruté, par contrat d'un an à l'échelon 1 du grade d'adjoint technique (avec période d'essai de 2 mois)

La prise de poste est fixée au 1<sup>er</sup> juillet.

##### **Communauté d'agglomération Grand Lac**

- accord local pour les répartitions des sièges à l'assemblée communautaire

Deux possibilités sont offertes par la loi :

\* la répartition de droit commun avec une assemblée communautaire à 61 sièges

\* un accord local permettant une assemblée communautaire à 68 sièges  
Monsieur le maire présente la répartition des sièges, permettant la comparaison « droit commun » et « accord local »  
Le conseil municipal approuve l'accord local présenté.

- modifications statutaires

Grand Lac propose les modifications suivantes :

- \* intégration de la compétence « gestion des eaux pluviales » dans les compétences facultatives dans l'attente de son transfert à titre obligatoire au 1<sup>er</sup> janvier 2020
  - \* suppression des mentions relatives à la date de transfert des ports et plages de Conjux et de Chindrieux ainsi que du camping de Chindrieux
  - \* ajout au titre de la compétence « Activités touristiques et de loisirs », la compétence « Elaboration et mise en œuvre du schéma directeur des sentiers de promenade et randonnées intercommunaux »
  - \* simplification de la rédaction de la compétence liée au développement touristique du plateau du Revard
  - \* précision de la compétence « déchets » en rappelant que Grand Lac intervient pour la création et la gestion des déchetteries, mais également en matière de prévention, d'économie circulaire, de lutte contre le gaspillage et d'actions de sensibilisation
- Le conseil municipal accepte ces modifications statutaires

- Plan de Déplacements Urbains (PDU)

Dans le cadre de la procédure d'un PDU, l'avis du conseil municipal est demandé avant le lancement de la procédure d'enquête publique.  
Celui sera donné après la réunion publique qui aura lieu le 17 juin 2019 à 18hs30 à Ruffieux

- Règlement Local de Publicité Intercommunal

Cette procédure a pour objectifs de préserver et mettre en valeur l'environnement des paysages tout en conservant l'attractivité économique et commerciale, mais aussi de maîtriser le développement des dispositifs publicitaires.  
Afin de mettre en place un comité de pilotage, il est demandé de désigner un délégué suppléant, le délégué titulaire étant le maire  
Le conseil municipal désigne Monsieur Laurent Dejeu.

**Avenant pour le devis supplémentaire concernant les cuisines équipées des hébergements touristiques**

Monsieur le maire rappelle le montant du marché initial : 80 606.96 € H.T.  
Il présente le devis des plus-values concernant des travaux à réaliser nécessaires et non prévus initialement par l'architecte. Le montant s'élève à 13 711.84 € H.T.

**Office National des Forêts**

- demande de subvention auprès de la Région

Le conseil municipal sollicite une subvention de la Région pour les travaux 2019 en forêt communale (entretien des pistes)

- motion de soutien

Suite à de nombreuses suppressions de poste, et inquiet des conséquences à venir pour la gestion de son patrimoine financier, le conseil municipal soutient le personnel de l'ONF et demande au gouvernement :

- \* l'arrêt des suppressions de postes
- \* le maintien du statut de fonctionnaire assermenté pour les agents chargés de protéger et gérer les forêts communales
- \* le maintien du régime forestier et la ré-affirmation de la gestion des forêts publiques par l'ONF, au service de l'intérêt général et des générations futures

### **Demandes de subventions :**

Le conseil municipal décide

- d'attribuer au Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement (C.P.I.E), une subvention de 1 500 €, en soutien financier pour l'organisation de la Foire aux Savoir-Faire à Motz ,
- d'adhérer à l'Association Savoyarde pour le Développement des Energies Renouvelable (ASDER) : pour un montant de cotisation s'élevant à 150 €

### **Aménagement du Chef-Lieu et demande de désenclavement**

Monsieur le maire présente au conseil municipal la demande de Monsieur Loïc Paol pour le désenclavement de sa propriété au Chef Lieu.

Suite à l'acquisition de la propriété de Monsieur et Madame Jean Charmey, au Chef Lieu, il souhaiterait qu'un accès à sa propriété puisse se faire via la parcelle B 1316 lui appartenant et la parcelle B 722 appartenant à la commune.

Le conseil municipal étudie la question et soumettra un projet à Monsieur Loïc Paol.

### **Travaux à l'école maternelle.**

La commune de Motz est membre du Syndicat communal à vocation scolaire (SIVOS) gérant l'école maternelle Motz-Ruffieux -Serrières en Chautagne

Des travaux de réhabilitation thermique doivent être réalisés pour un montant global de 388 405 €, s'ajoutera le coût de l'emprunt contracté par le SIVOS, et viendront en déduction les montants des subventions.

La commune de Motz participera financièrement à hauteur de 21.42 % du coût ainsi calculé. La commune de Motz souhaite que soit apposée sur le bâtiment une plaque précisant le nom des communes ayant participé au financement des travaux.

### **Nom des rues**

Les noms de rues suivants doivent être rajoutés à la liste initiale

Nom	De	à
Route de la Croix du Penet	RD 56	Route des Vignes
Chemin des Bournos	Route de la Croix du Penet	R.D. 56
Chemin des Montads	Carrefour avec la RD 56	Carrefour
Route de Sous les Prés	Chemin des Bournos	Route de la croix du Penet
Route de Macham	Route de Sous les Prés	RD 56
Impasse du presbytère	Rue de l'église	
Impasse chez la Mère Cottin	RD 991	Vers l'Ouest
Impasse Marguerite de Grolée	Impasse chez la Mère Cottin	Vers le Nord
Impasse Marie de Magny	Impasse chez la Mère Cottin	Vers l'Est

### **Questions diverses:**

#### - démission de Monsieur Gérard CLERC

Par courrier du 27 avril 2017, Monsieur Gérard Clerc informe Monsieur le maire de sa démission du conseil municipal.

Monsieur le maire précise que toute démission est irrévocable dès réception en mairie.

#### - convention ENEDIS

Le conseil municipal accepte la convention avec Enedis pour la mise en place sur des parcelles communales de câbles et terrains permettant l'alimentation de la nouvelle station de refoulement des eaux usées à pour les hébergements touristiques

#### -intégration comptable du résultat du budget du Centre Communal d'Action Sociale

Suite à la dissolution du C.C.A.S au 1 janvier 2019, il est nécessaire d'intégrer le résultat de fonctionnement dans le budget communal de la façon suivante :

- augmentation des crédits de recettes : compte 002 :

5 016 €

- augmentation des dépenses de fonctionnement : compte 65888 : autres charges de gestion courante 5 016 €

#### Sortie du Syndicat Intercommunal à Vocation Sociale de Chautagne (SIVSC)

Monsieur le maire rappelle que par délibération du 23 avril 2019 le conseil municipal a décidé de quitter le SIVSC

La sortie effective aura lieu le 31 août 2019 sous réserve de l'acceptation par le préfet

Les conséquences seront les suivantes :

- Centre de loisirs : les enfants de la commune de Motz auront toujours accès au centre de loisirs porté par le SIVSC mais au tarif appliqué aux enfants des communes extérieures
- Activités Périscolaires : les enfants de la commune de Motz n'auront plus accès aux activités périscolaires proposées par le SIVSC
- Les assistantes maternelles et les parents n'auront plus accès au Relais d'Assistance Maternelle (RAM)

Les parents et personnes utilisatrices de ces services peuvent se faire connaître auprès de la commune avant le 20 juillet. Le conseil municipal réfléchit aux structures et services à mettre en place pour compenser la perte de service.

#### Transports scolaires pour le lycée de l'Albanais

Veillez trouver ci-dessous la nouvelle fiche horaire pour le transport scolaire en direction des lycées de Rumilly

Nom Commune	Nom arrêt	Aller LMMJV	Retour LMJV	Retour Mercredi
Serrières en Chautagne	Serrières - Ecole	06h50	18h39	13h59
Motz	Motz Chateaufort	06h59	18h26	13h46
Seyssel	Le fier	07h05	18h20	13h40
Rumilly	Parking Clergeon	07h25	18h00	13h20

Celle-ci étant gérée la Région, pour plus de renseignements, vous pouvez joindre l'antenne régionale qui se situe à Chambéry-le-Haut : 04 26 73 33 99. ou <https://www.auvergnhonealpes.fr/252-transport-scolaire.htm>.